

Réunion du Mercredi 12 Octobre 2016
2016-009

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Donne
 - son accord concernant les décisions modificatives proposées ci-dessus pour le budget lotissement et le budget communal.
 - Pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-02 **Objet : CREANCES IRRECOUVRABLES**

M. le Maire présente à l'assemblée la liste des créances irrécouvrables d'un montant de 6.90 € transmise par M. le Trésorier de Jugon les Lacs concernant le recouvrement de cantines scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du dossier :

- ✓ Décide de la mise en non-valeur des créances présentées par M. le Trésorier de Jugon les lacs.
- ✓ D'inscrire cette créance au compte 6541 du budget 2014
- ✓ Donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-03 **Objet : REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG* RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL « PETIT PRESBYTERE »* MISSION S.P.S.**

M. le Maire fait le point sur l'avancement du dossier et rappelle que chaque conseiller a été destinataire des devis concernant la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- De confier la mission S.P.S. à M. Eric LEBEDEL de Plérin conformément au devis N° D206/07/01/EL du 04 Juillet 2016 pour un montant TTC de 1 392.00€
- D'inscrire cette dépense à l'opération 193.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-04 **Objet : PROJET REGIONAL DE SANTE BRETAGNE**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du dossier transmis par mail émanant de l'Agence Régionale de Santé Bretagne concernant l'élaboration du Projet Régional de Santé Bretagne de seconde génération.

Il donne la parole à Mme Anne JEHANNO qui a étudié le dossier et qui en fait le compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de Mme JEHANNO :

- Prend acte des différentes hypothèses proposées et n'émet aucune remarque particulière.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-05 **Objet : RENOVATION MUR D'ENCEINTE DU PRESBYTERE**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant le bâtiment dit « Le Petit Presbytère » et de ses alentours.

Il précise :

- qu'il est nécessaire de procéder au rejointoiement du mur d'enceinte avec une reprise de tête de mur.
- Qu'avec les adjoints, il a rencontré la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC Eclis qui propose des « chantiers Ecole » et explique le dispositif.
- Qu'une rencontre a eu lieu sur le terrain.

Réunion du Mercredi 12 Octobre 2016
2016-009

Il est remis à chaque conseiller le descriptif de l'intervention.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ De confier à la SCIC ECLIS, les Travaux de rejointoiement du mur d'enceinte du presbytère avec une reprise de tête pour un montant TTC de 5 580 € TTC dans le cadre des « chantiers école ».
- ✓ De prendre en charge:
 - La fourniture de sable, la gestion des déchets et gravats etc.
 - Les repas des stagiaires et artisan/formateurs, la fourniture de bouteilles d'eau quotidiennement, un accès à des toilettes, l'électricité etc.
- ✓ D'ouvrir une nouvelle opération et d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 200 « Rénovation Mur d'Enceinte du Presbytère » au compte 2315.
- ✓ D'effectuer les virements suivants :
 - Opération 200, compte 2315 + 6 000.00€
 - Opération 193, compte 2315 - 6 000.00€
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-06 **Objet : VOIRIE**

IMPASSE DE LA DAMIETTE

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection totale de la petite rue parallèle à la rue de la Damiette dite Impasse de la Damiette.

Il fait part du devis de l'entreprise CLEMENT T.P de Mégrit (deux entreprises ont été sollicitées, une seule offre, chaque conseiller en a été destinataire).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. NEDELLEC, 1^{er} adjoint, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour :
 - Confier à la SARL CLEMENT T.P de Mégrit les travaux conformément au devis 2601 du 20 juillet 2016 d'un montant TTC de 3 915.60€
 - Effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 191, compte 2315 + 4 000.00€
 - compte 2114 Terrains - 4 000.00 €
 - Donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-07 **Objet : CHARTE AGGLOMERATION DE DINAN**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de Charte d'Agglomération de Dinan ainsi que des amendements proposés par :

- Le Conseil de Développement du Pays de Dinan
- L'Association Steredenn de Dinan
- La Mission Locale du Pays de Dinan
- M. Didier IBAGNE, Maire de Trébédan

Après avoir pris connaissance de la charte, des propositions d'amendements, en avoir débattu, le Conseil Municipal

- Prend acte et approuve les amendements sollicités

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-08 **Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME**
intercommunal (PLUi)

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 06 Octobre 2016 émanant de la Communauté de Commune Plancoët-Plélan concernant la désignation de 2 représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) qui seront

Réunion du Mercredi 12 Octobre 2016
2016-009

chargés de suivre la procédure d'élaboration du PLUi et de valider les orientations soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Désigne :
 - M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint, membre titulaire
 - M. Jean-Yves NEDELLEC, 1er Adjoint, membre suppléant.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-09 **Objet : MARCHÉ DE NOËL**

M. le Maire rappelle les dispositions prises les autres années et propose de les reconduire.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour offrir aux enfants de la commune un ticket de manège gratuit.
- ✓ Décide :
 - Que la somme engagée sera de 200 €.
 - Que les billets seront achetés auprès de M. Gilbert CHEVALIER de Saint-Malo propriétaire du Manège Enfantin qui participera à cette manifestation.
 - Que le paiement s'effectuera par mandat administratif.
 - Que les tickets seront à prendre sur place le jour du marché.
 - De donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'organisation de cette festivité.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-10 **Objet : FOYER RURAL**

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC qui signale que le foyer a été demandé pour 7 demi-journées comme lieu de réunion d'information par la MSA et le Crédit Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants :

	COMMUNE	HORS COMMUNE	Association Communale
Week end et jours fériés	80€	120€	75€ (si repas)
Journée Hors Week end, Semaine et hors férié *1	50€	100€	50€ (si repas)
Réunion en soirée		25 €	0
Réunion pour une 1/2journée		40 €	0
Réunion pour la journée		60 €	0
Arrhes *2	Equivalent à la location	Equivalent à la location	Equivalent à la location
Caution	300€	300€	300€

*1 - remise des clés le lendemain matin impérativement

*2 – les arrhes sont à verser à la signature du contrat

En cas d'annulation non justifiée, le chèque d'arrhes sera encaissé, toute demande d'annulation devra être écrite et justifiée.

Tarifs vaisselle en cas de perte ou détérioration

- ✓ Assiette plate, creuse, à dessert 3.00 € l'unité
- ✓ Verre 2.00 € l'unité

Réunion du Mercredi 12 Octobre 2016
2016-009

- ✓ Tasse à café 3.00 € l'unité
- ✓ Couteau, fourchette, petite et grande cuillère 2.00 € l'unité
- ✓ Pour le reste de l'équipement (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix d'achat au moment du renouvellement.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-11 **Objet : RAVALEMENT SALLE
POLYVALENTE * WC PUBLIC**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 21 juillet 2016.

Il propose tant que l'entreprise est à effectuer les travaux à la salle polyvalente, de refaire également les peintures des pignons extérieurs des WC publics situés à côté de la salle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Accepte la proposition de M. Le Maire
- Décide d'imputer cette dépense à l'opération 199
- D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 199, compte 2313 + 500.00€
 - Opération 193, compte 2315 - 500.00 €
- Donne pouvoir à M. le Maire pour :
 - Demander un devis complémentaire et le signer.
 - Prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

M. le Maire demande que le sujet qui va suivre soit évoqué à huit clos.

A l'unanimité des membres présents, sa demande est acceptée.

Les personnes présentes quittent la salle de réunion.

Avant de passer au sujet qu'il doit présenter, M. le Maire annonce la démission de M. Yannick JAMEAULT, conseiller municipal.

Il précise :

- Qu'elle a été transmise conformément à la réglementation, par courrier avec accusé réception et reçue ce jour en fin de matinée.
- Que la démission d'un conseiller prend effet dès sa réception par le Maire.
- Que conformément à la réglementation, la lettre sera dès jeudi matin transmise par voie postale à M. Le Sous-Préfet de Dinan.

Le conseil prend acte de la décision prise par M. Yanick JAMEAULT.

Le sujet suivant est évoqué à huis clos.

- Intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires.
- Prendre toutes les décisions nécessaires et signer l'ensemble des documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La réunion de conseil du mois de décembre est fixée au Mardi 13 à 20 heures.

Aucune autre question diverse n'est abordée, la séance est levée.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

Réunion du Mercredi 12 Octobre 2016
2016-009

Compteur Linky

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-01 Objet : **DECISION MODIFICATIVE*BUDGET**

LOTISSEMENT* BUDGET COMMUNAL

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-02 Objet : **CREANCES IRRECOUVRABLES**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-03 Objet : **REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG***

RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL « PETIT PRESBYTERE »* MISSION S.P.S.

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-04 Objet : **PROJET REGIONAL DE SANTE BRETAGNE**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-05 Objet : **RENOVATION MUR D'ENCEINTE DU**

PRESBYTERE

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-06 Objet : **VOIRIE*IMPASSE DE LA DAMIETTE**

*Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-07*Objet : **CHARTRE AGGLOMERATION DE DINAN**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-08 Objet : **PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal (PLUi)**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-09 Objet : **MARCHE DE NOEL**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-10 Objet : **FOYER RURAL**

Séance du 12 Octobre 2016 n° 2016-09-11 Objet : **RAVALEMENT SALLE POLYVALENTE * WC**

PUBLIC

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			